



Ville de Moissac

**Budget primitif 2024
Budget principal et budgets annexes**

Note de présentation des comptes

Commission des Finances du 12 mars 2024

Conseil Municipal du 9 avril 2024

I. Cadre général

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, en application du III de l'article 106 de la loi NOTRe, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles du code général des collectivités y afférent et, notamment, de l'article L 5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier.

Ce dernier prévoit une disposition d'allongement des délais visant un objectif de meilleure information des élus ; de ce fait, le délai de convocation, concernant uniquement le budget primitif, est porté à 12 jours.

Le budget primitif est un acte de prévision qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées de l'exercice à venir. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année où il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent sont approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif permet au maire de mettre en œuvre le programme d'actions défini par le Conseil Municipal, notamment lors du débat sur les orientations budgétaires.

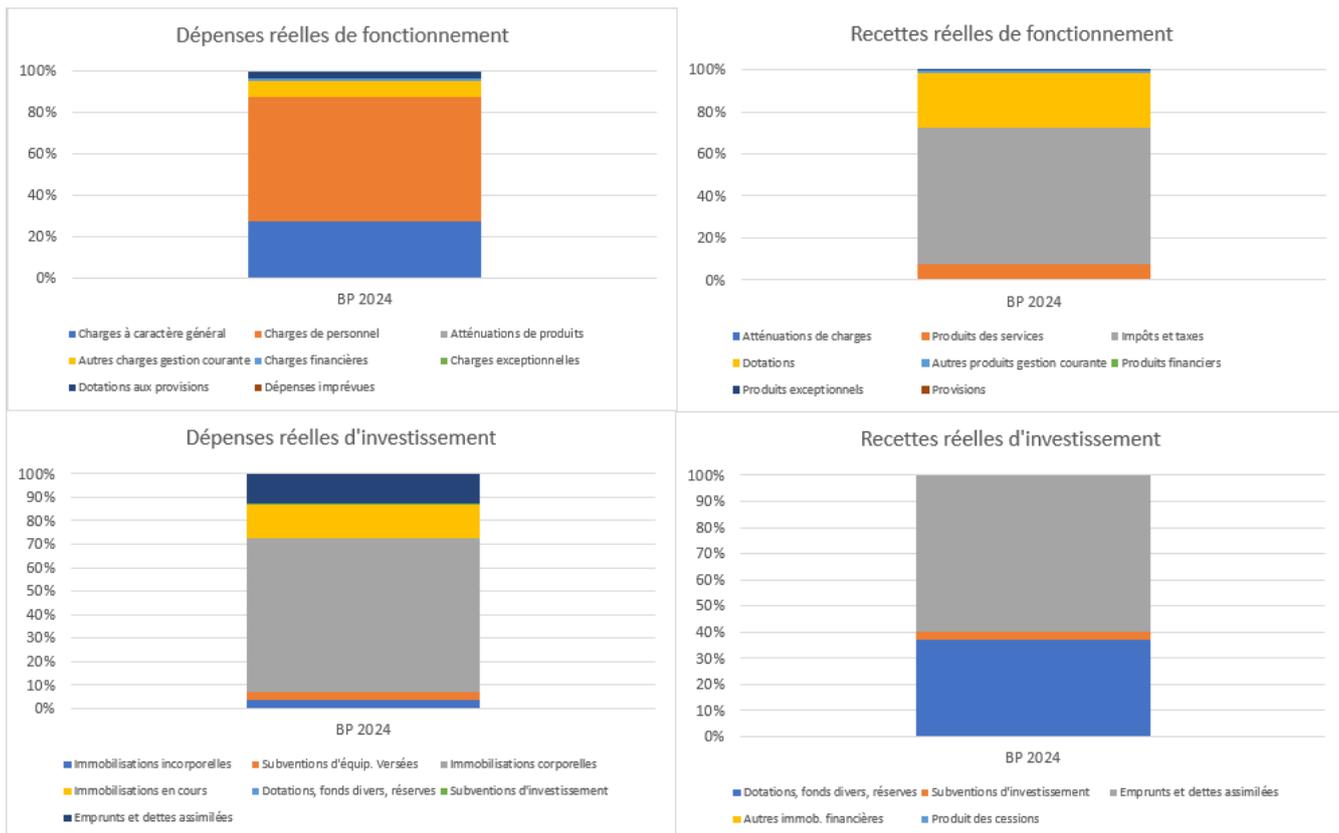
Ainsi, le budget 2024 se caractérisera par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service,
- La poursuite de la baisse des taux de la fiscalité directe,
- Le maintien d'un niveau d'endettement inférieur à celui de 2019,
- L'accélération des projets ambitieux d'investissement tels qu'ils apparaissent dans le PPI pour la période 2023-2026.

II. Les prévisions 2024 : la structure du budget primitif

Fonctionnement									
Dépenses		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024	Recettes		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 260 467,00	3 551 725,03	4 556 819,00	013	Atténuations de charges	112 000,00	166 160,58	113 000,00
012	Charges de personnel	9 701 520,00	9 330 608,32	10 062 240,00	70	Produits des services	914 082,00	1 356 743,84	1 146 140,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	11 298 164,00	11 622 055,95	11 186 400,00
65	Autres charges gestion courante	1 340 959,00	1 308 234,51	1 370 792,00	74	Dotations	4 521 257,00	4 857 359,89	4 556 040,00
66	Charges financières	332 929,96	155 572,76	174 100,00	75	Autres produits gestion	140 600,00	257 072,77	166 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	4 386,48	5 000,00	76	Produits financiers	0,00	27,65	0,00
68	Dotations aux provisions	575 630,00	0,00	600 000,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00	566 237,67	89 400,00
022	Dépenses imprévues	30 699,95	0,00	0,00	78	Provisions	0,00	1 773,47	0,00
Total des dépenses réelles		16 252 705,91	14 350 527,10	16 768 951,00	Total des recettes réelles		16 988 103,00	18 827 431,82	17 256 980,00
023	Virement à la section d'invest	1 600 000,00	0,00	883 772,51	042	Opérations d'ordre	1 967,00	11 137,00	1 967,00
042	Opérations d'ordre	1 153 281,19	1 245 557,83	1 275 080,00	Total des recettes d'ordre		1 967,00	11 137,00	1 967,00
Total des dépenses d'ordre		2 753 281,19	1 245 557,83	2 158 852,51	Total recettes de fonctionn		16 990 070,00	18 838 568,82	17 258 947,00
Total dépenses de fonctionnem		19 005 987,10	15 596 084,93	18 927 803,51	002 Résultat reporté N-1		2 015 917,10	0,00	1 668 856,51
002	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	0,00	TOTAL CUMULE		19 005 987,10	18 838 568,82	18 927 803,51
TOTAL CUMULE		19 005 987,10	15 596 084,93	18 927 803,51	TOTAL CUMULE		19 005 987,10	18 838 568,82	18 927 803,51

Investissement									
Dépenses		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024	Recettes		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelle	561 894,04	239 173,27	346 900,00	10	Dotations, fonds divers	2 695 059,00	2 355 371,13	4 051 094,48
204	Subventions d'équip. Versées	562 949,18	255 066,36	294 000,00	13	Subventions d'investiss	3 946 000,00	1 117 632,63	329 705,50
21	Immobilisations corporelles	7 646 744,35	3 535 214,13	6 228 880,00	16	Emprunts et dettes ass	2 204 941,00	0,00	6 488 238,99
23	Immobilisations en cours	2 006 298,79	1 192 347,62	1 330 000,00	27	Autres immob. financiè	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers, résér	20 000,00	0,00	20 000,00	024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500,00	1 500,00	1 600,00	Total des recettes réelles		8 846 000,00	3 473 003,76	10 869 038,97
16	Emprunts et dettes assimilées	1 635 627,91	1 227 826,85	1 215 000,00	021	Virement section fonct	1 600 000,00	0,00	883 772,51
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre	1 153 281,19	1 245 557,83	1 275 080,00
020	Dépenses imprévues	274 485,28	0,00	0,00	041	Opérations patrimonia	100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		12 709 499,55	6 451 128,23	9 436 380,00	Total des recettes d'ordre		2 853 281,19	1 245 557,83	2 258 852,51
040	Opérations d'ordre	1 967,00	11 137,00	1 967,00	Total recettes d'investiss		11 699 281,19	4 718 561,59	13 127 891,48
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	100 000,00	001 Résultat reporté N-1		1 112 185,36	0,00	
Total des dépenses d'ordre		101 967,00	11 137,00	101 967,00	TOTAL CUMULE		12 811 466,55	4 718 561,59	13 127 891,48
Total dépenses d'investisseme		12 811 466,55	6 462 265,23	9 538 347,00	Restes à réaliser				901 230,47
001	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	631 518,28	Restes à réaliser				901 230,47
TOTAL CUMULE		12 811 466,55	6 462 265,23	10 169 865,28	TOTAL CUMULE		12 811 466,55	4 718 561,59	13 127 891,48



III. La section de fonctionnement

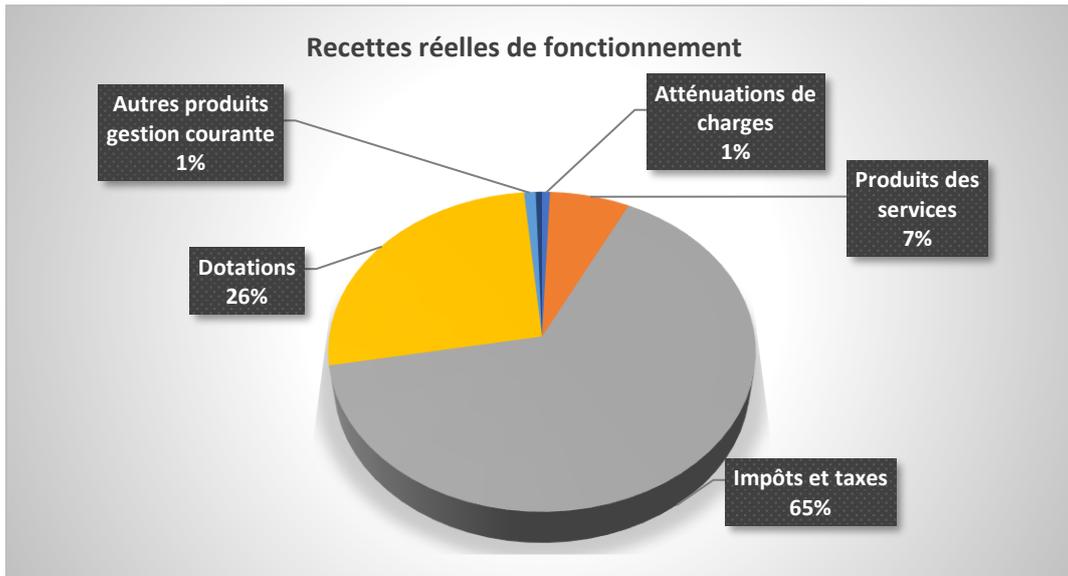
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité directe, aux dotations, et aux produits des services, du domaine et aux ventes diverses.

Pour 2024, il est prévu au titre des recettes réelles de fonctionnement un montant de 17 256 980,00 € ; elles étaient de 16 988 103 € en 2023.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

1. Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	112 000,00	166 160,58	113 000,00
70	Produits des services	914 082,00	1 356 743,84	1 146 140,00
73	Impôts et taxes	11 298 164,00	11 622 055,95	11 186 400,00
74	Dotations	4 521 257,00	4 857 359,89	4 556 040,00
75	Autres produits gestion courante	140 600,00	257 072,77	166 000,00
76	Produits financiers	0,00	27,65	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	566 237,67	89 400,00
78	Provisions	0,00	1 773,47	0,00
Total des recettes réelles		16 988 103,00	18 827 431,82	17 256 980,00



Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,58 % par rapport aux crédits ouverts en 2023.

a) Chapitre 013 – atténuation de charges

Ce chapitre enregistre le remboursement des rémunérations et charges sociales suite aux arrêts maladie et accidents de travail (indemnités journalières) ainsi que les écritures de variation de stocks pour l'activité assujettie à TVA : la boutique de l'Abbaye (44 000 €).

L'évolution stable entre 2023 et 2024 s'explique par la prudence nécessaire à l'évaluation de ce chapitre vu la difficulté d'anticipation de ces recettes. En effet, il n'est pas possible de présager à l'avance les absences liées à la maladie.

b) Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre enregistre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de service (crèches, services périscolaires, centre de loisirs, école de musique mais aussi droits d'entrée à l'abbaye de Moissac) et les produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public : aire de stationnement des camping-cars, stationnements payants).

Le budget primitif 2024 fait état de d'une augmentation de ce chapitre, liée notamment aux ouvertures de nouveaux services (deux crèches et un centre ados).

c) Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent près de 65 % des recettes réelles de fonctionnement pour 2024.

Le chapitre est en hausse de 111 764,00 € par rapport au budget primitif 2023. Cette hausse est consécutive à l'augmentation des bases de calcul de la fiscalité par l'Etat (3,7 %) pour une inflation en 2023 de 4,9 %.

Toutefois, il convient de préciser que les élus envisagent de procéder à la baisse des taux de la fiscalité de la manière suivante :

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 58,86 % à 58,36 % (-0,5 point),

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties passerait de 174,70 % à 173,22 % (-1,48 point),
- Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires passerait de 10,25 % à 10,16 % (-0,09 point).

L'ensemble de ces baisses de taux représentent, pour la collectivité, une baisse de la recette de plus de 80 000,00 €.

Taxes	2021	2022	2023	2024
TH (résidences secondaires)	10,27%	10,27%	10,25%	10,16%
TF bâti	58,96%	58,96%	58,86%	58,36%
TF non bâti	175,00%	175,00%	174,70%	173,22%

L'évolution des produits fiscaux s'établit comme suit :

- Le produit fiscal est en hausse de 179 824 € par rapport à 2023,
- Le FPIC est en baisse de 75 % par rapport à 2023,
- Les droits de mutation à titre onéreux sont en baisse pour les raisons suivantes :
 - o à la hausse des taux d'intérêts par la Banque Centrale Européenne,
 - o à la baisse des prix du marché de l'immobilier attendu en 2024 (entre - 10 et - 15 %).

d) Chapitre 74 – dotations et participations

Il s'agit essentiellement les dotations de l'Etat et les subventions perçues des partenaires institutionnels de la commune.

La réforme souhaitée par le Gouvernement et les réflexions en cours menées par le Comité des finances locales n'ont pas encore abouties Dans ce contexte d'incertitude, nous avons maintenu les mêmes règles d'évaluation que celles des années précédentes.

Pour la collectivité, l'ensemble des dotations et participations perçues représente le 2^{ème} poste de recettes de fonctionnement soit 26,40 % des recettes réelles.

Ainsi, ce chapitre est constitué principalement par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui s'élève à 3 254 000,00 € en 2024 contre 3 068 000 € en 2023 (+ 5,04 %) et qui se décompose comme suit :

- la dotation forfaitaire : 1 236 000,00 €
- la Dotation de Solidarité Urbaine : 1 540 000,00 €
- la Dotation Nationale de Péréquation : 478 000,00 €.

e) Chapitre 75 – autres produits de gestion courantes

Ce chapitre enregistre essentiellement les revenus des loyers, des licences de boissons et des concessionnaires (notamment le Club Alpin).

Ce poste est en hausse de 25 400,00 € en 2024 (soit 18,07 %), lié notamment à l'indexation des loyers et à la mise à jour des contrats locatifs.

f) Chapitre 77 – produits spécifiques

C'est la prise en compte des produits des cessions d'immobilisations ainsi que l'annulation des mandats.

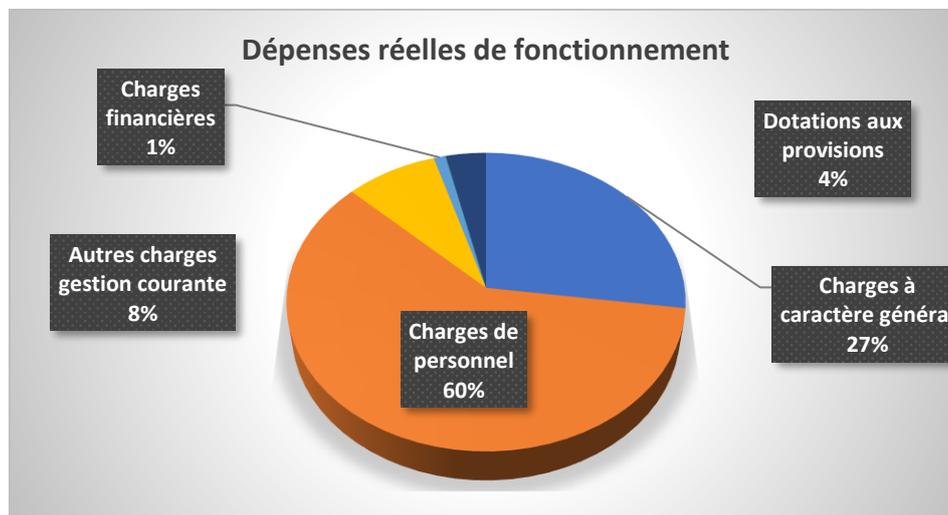
Pour 2024, ce chapitre est en hausse au vu de la prévision de cessions d'immobilisations.

g) Chapitre 78 – reprises sur provisions

Il n'est prévu aucune reprise de provision au titre l'exercice 2024.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère g	4 260 467,00	3 551 725,03	4 556 819,00
012	Charges de personne	9 701 520,00	9 330 608,32	10 062 240,00
014	Atténuations de produ	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestio	1 340 959,00	1 308 234,51	1 370 792,00
66	Charges financières	332 929,96	155 572,76	174 100,00
67	Charges spécifiques	10 500,00	4 386,48	5 000,00
68	Dotations aux provisio	575 630,00	0,00	600 000,00
022	Dépenses imprévues	30 699,95	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 252 705,91	14 350 527,10	16 768 951,00



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,18 % en 2024, soit + 516 245,09 € par rapport aux crédits ouverts en 2023. Elles s'établissent à 16 768 951,00 € (16 252 705,91 € en 2023).

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services, à savoir :

- eau ; électricité, chauffage, carburants,
- téléphonie, fournitures administratives, frais d'affranchissement,
- fournitures et travaux d'entretien des bâtiments,
- fournitures scolaires et de matériel pédagogique pour les activités périscolaires, achat des repas pour les cantines scolaires,
- assurances, impôts et taxes...

Ce chapitre représente 27,17 % de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de constatée de 6,96 % par rapport aux crédits ouverts en 2023, se justifie par un contexte économique inflationniste ainsi que l'ouverture de nouveaux services aux administrés (crèches, centre ados).

b) Chapitre 012 – frais de personnel

Ce chapitre est en augmentation de 360 720,00 € par rapport à 2023 (+ 3,72 %). Il représente 60 % de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est liée, outre les évolutions règlementaires (GVT, valeur du point...), à l'augmentation du nombre d'agents générés par l'ouverture de deux crèches et d'un centre ados...

Il convient de préciser que ces dépenses sont compensées par un subventionnement de la CAF et la MSA.

c) Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Il s'agit principalement des subventions versées par la collectivité, la participation à des établissements publics ainsi que les indemnités d'élus.

Ce chapitre augmente de 2,22 % par rapport au budget primitif 2023, lié notamment à, l'augmentation de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS pour un montant maximal de 400 000 € en 2024.

d) Chapitre 66 – charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. Ce chapitre est en diminution de 158 829.96 € par rapport aux ouvertures de crédits inscrites en 2023 dans la mesure où la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

e) Chapitre 67 – charges spécifiques

Autrefois intitulé charges exceptionnelles, ce chapitre ne concerne plus que les titres annulés sur exercices antérieurs, les autres charges ayant été transposées au chapitre 65. Il affiche une baisse de 5 500 €.

a) Chapitre 022 – dépenses imprévues

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, le chapitre relatif aux dépenses imprévues a été supprimé. Ces dépenses peuvent toutefois faire l'objet d'une ouverture de crédits par le biais d'une autorisation de programme, choix non retenu par la collectivité.

IV. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes en 2024 à 14 029 121,95 € avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, contre 12 811 466,55 € en 2023.

1. Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)

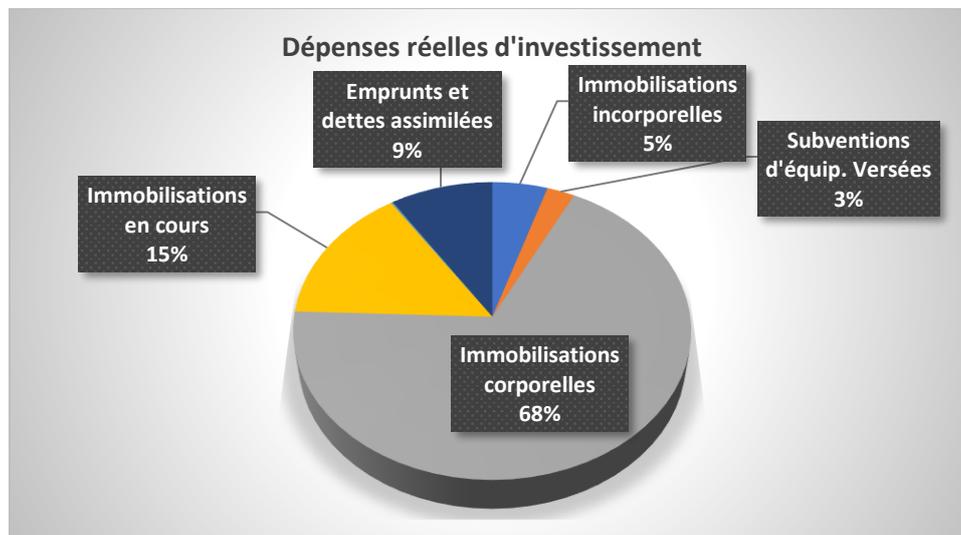
L'avenir de la commune s'intègre dans le budget d'investissement alors que le quotidien se gère au niveau de la section de fonctionnement.

Les projets à moyen et long terme de la commune sont donc partie intégrante de cette section. Ils accroissent le patrimoine communal.

Ce budget regroupe donc :

- les acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux pour la partie dépense ;
- les subventions d'investissement perçues et les recettes patrimoniales telles que la taxe d'aménagement pour les recettes.

Dépenses réelles d'investissement				
Chapitre		Voté 2023 (avec RAR)	CA 2023	BP 2024 (avec RAR)
20	Immobilisations incorporelles	561 894,04	547 326,46	655 053,19
204	Subventions d'équip. Versées	562 949,18	289 913,54	328 847,18
21	Immobilisations corporelles	7 646 744,35	6 370 091,42	9 063 757,29
23	Immobilisations en cours	2 006 298,79	1 873 726,63	2 011 379,01
10	Dotations, fonds divers, réserves	20 000,00	0,00	20 000,00
13	subventions d'investissement	1 500,00	1 500,00	1 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 635 627,91	1 227 826,85	1 215 000,00
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	274 485,28	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 709 499,55	10 310 384,90	13 295 636,67



Les principaux travaux prévus en 2024 concernent :

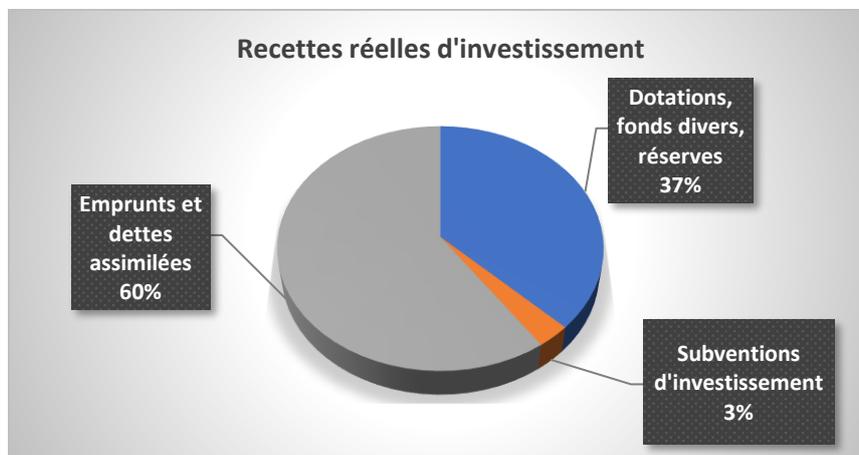
- la rénovation énergétique des écoles Chabrié et Camille Delthil,
- la poursuite des travaux de voirie urbaine et rurale,
- les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint Pierre,
- la rénovation des églises Saint Jacques et Saint Amans,
- l'aménagement de Montebello,
- la réhabilitation des logements vacants...

2. Les recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et restes à réaliser)

Les recettes réelles d'investissement constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvement réel hors gestion active de la dette (seules les subventions notifiées apparaissent dans le budget primitif).

Recettes réelles d'investissement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers, r	2 695 059,00	2 355 371,13	4 051 094,48
13	Subventions d'investiss	3 946 000,00	2 018 863,10	329 705,50
16	Emprunts et dettes assim	2 204 941,00	0,00	6 488 238,99
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 846 000,00	4 374 234,23	10 869 038,97

Pour information, les restes à réaliser en recettes représentent un montant de 901 203,47 € pour 2024.



La collectivité équilibre son budget d'investissement avec, d'une part l'emprunt à hauteur de 6 488 238,99 € et d'autre part, son autofinancement à hauteur de 3 589 544,48 € (article 1068) et 883 772,51 € de virement de la section de fonctionnement.

Le besoin d'emprunt devra prendre en compte l'ensemble des demandes de subventions qui n'ont pas encore été notifiées à la collectivité et, de ce fait, ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'établissement du BP 2024 ; ces dernières viendront diminuer le besoin de financement de la collectivité.

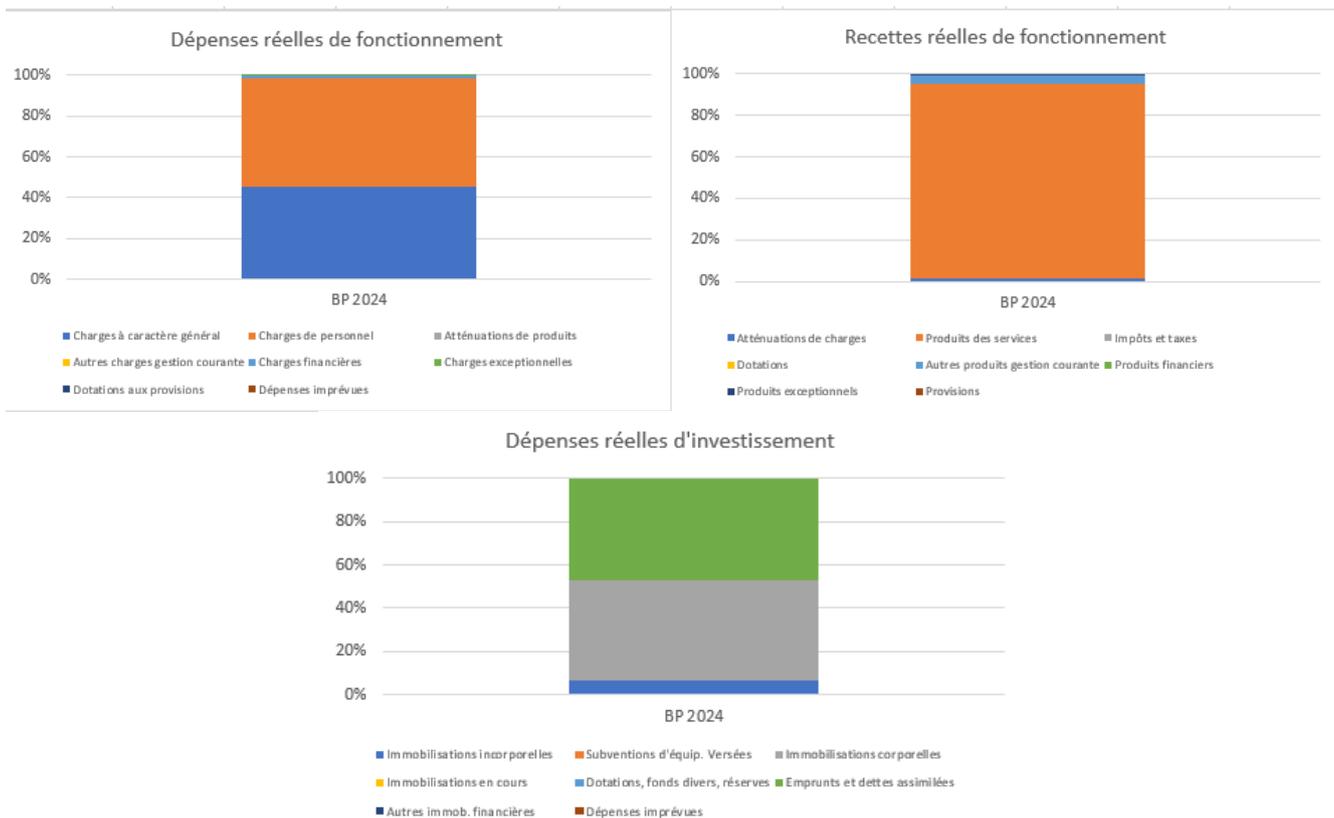
V. Les prévisions pour le budget annexe « Camping du Bidounet »

1. La structure du budget primitif

Fonctionnement									
Dépenses		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024	Recettes		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	142 670,00	107 771,39	131 300,00	013	Atténuations de charges	2 000,00	4 619,55	2 040,00
012	Charges de personnel	134 850,00	125 868,94	132 090,00	70	Produits des services	336 347,82	266 342,54	305 147,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
065	Autres charges gestion courante	5,00	0,90	5,00	74	Dotations	0,00	0,00	0,00
066	Charges financières	4 681,00	3 531,00	4 420,00	75	Autres produits gestion courante	0,00	11 697,69	11 500,00
067	Charges exceptionnelles	100,00	20,69	100,00	76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
068	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	2 037,15	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	78	Provisions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		282 306,00	237 192,92	267 915,00	Total des recettes réelles		338 347,82	284 696,93	318 687,10
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	042	Opérations d'ordre	1 620,00	1 614,39	2 000,00
042	Opérations d'ordre	54 886,51	49 115,19	50 000,00	Total des recettes d'ordre		1 620,00	1 614,39	2 000,00
Total des dépenses d'ordre		54 886,51	49 115,19	50 000,00	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
Total dépenses de fonctionnement		337 192,51	286 308,11	317 915,00	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
002	Résultat reporté N-1	2 775,31	0,00	2 772,10	002	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE		339 967,82	286 308,11	320 687,10	TOTAL CUMULE		339 967,82	286 311,32	320 687,10

Investissement									
Dépenses		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024	Recettes		Total voté 2023	CA 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	20 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	177 500,00	111 565,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	214 733,85	48 258,39	134 093,60	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00	27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	36 666,68	136 700,00	Total des recettes réelles		177 500,00	111 565,00	0,00
27	Autres immob. financières	10 000,00	0,00	0,00	021	Virement section fonct.	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 237,49	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre	54 886,51	49 115,19	50 000,00
Total des dépenses réelles		403 971,34	84 925,07	290 793,60	Total des recettes d'ordre		54 886,51	49 115,19	50 000,00
040	Opérations d'ordre	1 620,00	1 614,39	2 000,00	Total des recettes d'investissement		232 386,51	160 680,19	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
Total des dépenses d'ordre		1 620,00	1 614,39	2 000,00	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
Total dépenses d'investissement		405 591,34	86 539,46	292 793,60	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
001	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	0,00	Total des recettes de fonctionnement		339 967,82	286 311,32	320 687,10
TOTAL CUMULE		405 591,34	86 539,46	292 793,60	TOTAL CUMULE		405 591,34	160 680,19	297 345,56
<i>Restes à réaliser</i>				<i>4 551,96</i>	<i>Restes à réaliser</i>				

Le budget annexe du Camping et du port est équilibré :
- en fonctionnement, à hauteur de 320 687,10€
- et en investissement pour un montant de 297 345,56 €.

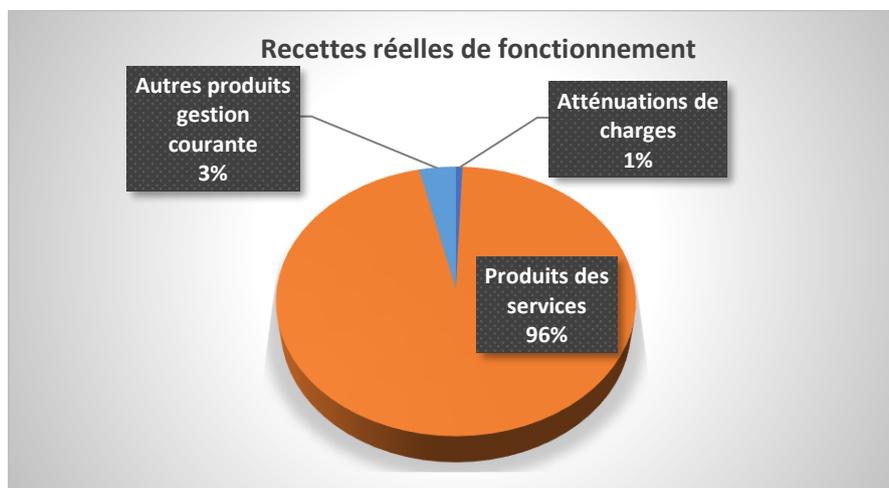


Les recettes d'investissement sont constituées uniquement par la reprise du résultat 2023 et les opérations d'ordre (amortissements).

2. La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

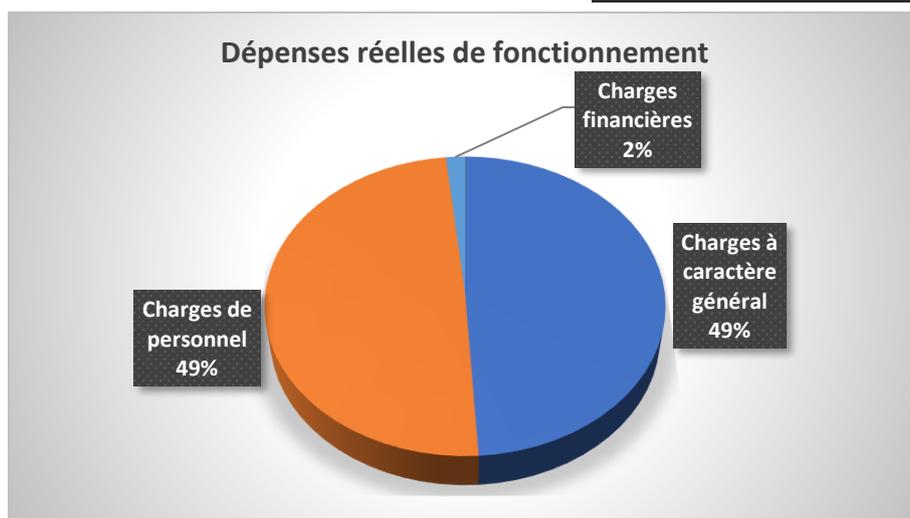
Recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	2 000,00	4 619,55	2 040,00
70	Produits des services	336 347,82	266 342,54	305 147,10
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant	0,00	11 697,69	11 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 037,15	0,00
78	Provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		338 347,82	284 696,93	318 687,10



b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	142 670,00	107 771,39	131 300,00
012	Charges de personnel	134 850,00	125 868,94	132 090,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	5,00	0,90	5,00
66	Charges financières	4 681,00	3 531,00	4 420,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	20,69	100,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		282 306,00	237 192,92	267 915,00

L'optimisation des dépenses de fonctionnement va se poursuivre sur l'exercice 2024, ce qui permet de diminuer les chapitres 011 et 012 du BP.

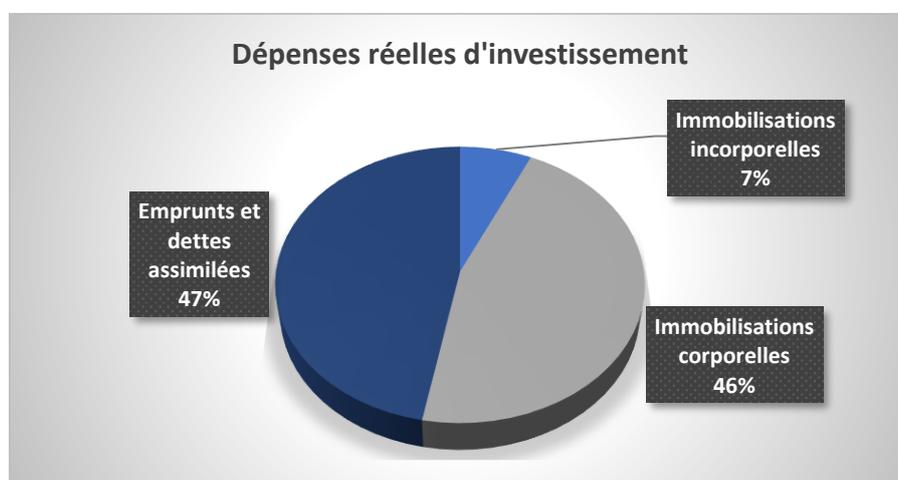


3. La section d'investissement

a) Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et restes à réaliser)

Dépenses réelles d'investissement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	171 600,00	50 905,41	134 093,60
23	Immobilisations en cours	60 000,00	1 904,94	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserve	0,00	0,00	0,00
13	subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	36 666,68	136 700,00
27	Autres immob. financières	10 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 237,49	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		360 837,49	89 477,03	290 793,60

Le résultat de l'exercice 2023 va permettre au camping du Bidounet de rembourser en totalité l'emprunt réalisé auprès de la Commune pour un montant de 100 000 €.



b) Les recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et restes à réaliser)

Recettes réelles d'investissement				
Chapitre		Voté 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers, réserve	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	177 500,00	111 565,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		177 500,00	111 565,00	0,00